JUILLET - SEPTEMBRE **2026**

INFORMATION TRIMESTRIELLE



Commune de Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

Commune de Montenach

PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 1ER JUILLET 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Montenach, le mercredi 1er juillet 2026 à 20H00, sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : M. TINNES Jean-Paul, M. PIRUS Sylvain, Mme MULLET Monique, Mme BOHR Estelle, M. PELLET Didier, Mme SINDT Marylène, M. PETIT Richard, Mme DIWO Laetitia, M. KIEFER Michel, Mme Aurélie AUBURTIN, M. PRINTZ Jean-Baptiste.

Secretaire de seance : Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, le conseil choisit pour secrétaire de séance : Mme AUBURTIN Aurélie

Points à l'ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2 - Subventions diverses.
3 - Désignation des membres de la 4C suite aux élections municipales.
4 - Emplois saisonniers: accroissement d'activité.
5 - SISCODIPE - reversement de l'accise sur l'électricité.
6 - Bois & Forêts - ONF: bois d'affouage hiver 2026-2027 / convention de mandat facturation ONF.
7 - CCB3F : désignation des représentants à la CLET.
8 - Incendie église, acceptation des dons.

023- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 AVRIL 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2026.

024 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions de :
- Association Girls on Fire
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Val Sierckois
Après avoir pris connaissance des dossiers compelts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants ci-après :
« Association Girls on Fire »- montant 300€.

Commune de Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

« Amicale des Sapeurs-Pompiers du Val Sierckois » - montant 300 €.
Ces dépenses seront portées au Budget Principal au compte c/65748.

025 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°021 /2023 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA 4C SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026

La Commission de Consultation Communale de la Chasse pour la période 2024-2033 nécessite de mettre à jour les membres, à l'issue des élections municipales de mars 2026, certains des conseillers municipaux étant sortants.
Pour rappel, selon l' Article L429-5, la Commission Consultative Communale de Chasse, représentant les différentes parties intéressées, est placée sous la présidence du Maire.
Le Maire expose que la Commission restera ouverte et sera toujours modifiable pendant la durée de la mandature. Le Maire explique au Conseil les règles de fonctionnement de la commission, qui est appelé à émettre des avis et étudier les dossiers afin de pouvoir présenter une analyse approfondie au Conseil.

Après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, les membres sont les suivants :
Membres titulaires :
M. TINNES Jean-Paul
M. PIRUS Sylvain
Mme BOHR Estelle
Membres suppléants
M. PELLET Didier
Mme. DIWO Laetitia

026 - EMPLOIS SAISONNIERS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

L'assemblée,
Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°.
Considérant qu'il est nécessaire de recruter des emplois saisonniers en tant qu'agents contractuels dont les missions seront la remise en états de certains équipements communaux, travaux de nettoyage et de peinture, entretien et étiquetage des boites aux lettres, petits travaux divers, et ce, jusqu'au 31 juillet 2026, soit pour une durée de 13 jours de travail.
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement de 5 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour des périodes de 15 jours ou plus (selon les dates) allant du :

1ère période : du 15 juillet au 31/07/2026 inclus - 2 semaines et 3 jours.
2ème période : du 17 août au 28/08/2026 inclus - 2 semaines ;

Ces agents assureront des fonctions d'agent technique pour une durée hebdomadaire de services de 35/35ème ;
La rémunération des agents sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial ;
Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement;

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au sein de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

027 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECTI

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Électricité (SISCODIPE) perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), désormais appelée accise sur l'électricité, en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.
Par délibération en date du 6 mai 2026, le comité syndical du SISCODIPE a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 98 % du produit de l'accise collecté sur le territoire communal et ce, pour la période couvrant la mandature.
Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.
Vu la délibération du SISCODIPE du 6 mai 2026, fixant le principe de reversement de l'accise sur la période de la mandature et la fraction (98 %) de la taxe reversée aux communes du produit réellement collecté sur son territoire,
Le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SISCODIPE un reversement de l'accise à hauteur de 98 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE le reversement, de 98 % de l'accise sur l'électricité perçue par le SISCODIPE sur le territoire de la commune, pour la période courant la mandature et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SISCODIPE ;
PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2026.

028 - ONF - BOIS D'AFFOUAGE HIVER 2026/2027

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes: la coupe des chablis dans la parcelle 2 se poursuivra pour l'affouage. Les arbres de diamètre supérieur à 40 cm seront abattus par les bûcherons professionnels pour le 15 -12- 2026. La parcelle 6b est ajournée.
Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non-façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a détermine mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.
Le Conseil Municipal fixe :
- la taxe d'affouage de l0 € à 17 € selon les difficultés
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2027
- le délai d'enlèvement des bois au 30 juillet 2027

Conformément à l'article L. 145- l du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :
- M.PIRUS Sylvain
- M.PELLET Didier
- M. KIEFER Michel

L'aide de l'agent est sollicité pour la matérialisation des lots, rémunération 2,4 € par stère.
Le Chef d' Agence de I 'O.N.F procèdera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

029 - ONF - CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,
Vu le code forestier, et notamment les articles L. 21 l- l et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,
Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de Montenach est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,
Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :
Article 1 :
La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).
Article 2 :
La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
Article 3 :
Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
Il autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
La présente délibération sera transmise à l'ONF.

030 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES {CLECTl)

Vu;
- Le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières en date du 8 avril 2026, portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Le réglement des assemblées de la Communauté de Communes et notamment son article 35,

Commune de
Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

Considérant que :
- La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'EPCI,
- Chaque commune membre de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, doit désigner un nombre de représentants égal au nombre de sièges dont elle dispose au Conseil Communautaire,
- Les membres de la CLECT doivent être issus du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal
• De désigner les représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, conformément au nombre de sièges attribués à la commune au Conseil Communautaire, soit : 1 représentant.
• De désigner en qualité de représentant à la CLECT: M. TINNES Jean-Paul.
• D'acter que ces représentants exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
• De charger le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

031 - INCENDIE DE L'EGLISE - ACCEPTATION DE DONS

Le Maire rappelle que le 30 avril dernier, l'église Saint Cyriaque de Montenach a été touchée par un incendie, qui a emporté le clocher, la toiture et causé d'importants dégâts. Face à ce drame, sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe exceptionnelle engendre, nous recevons des dons des particuliers, qui apportent leur soutien et leur solidarité.
Les dons collectés permettront de financer la remise en état de l'édifice.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
APPROUVE le soutien financier face au sinistre du 30 avril 2026 qui a touché l'église : par l'acceptation des dons suivants:
Don de 900 € par chèque La Banque Postale de la part de M. SPANG Gérard.
Don de 20 € par chèque Crédit Agricole de M. et Melle CIRIGNANO Florindo et Paola.
INSCRIT les crédits au budget principal au compte c/10251 - dons et legs.

FIN DE SEANCE

La séance est levée à 21h10

Signature du Maire
M.TINNES Jean-Paul

Le Secrétaire de Séance
Mme AUBURTIN Aurélie





Commune de Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Montenach, le mardi 15 septembre 2026 à 20H00, sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : M. TINNES Jean-Paul, M. PIRUS Sylvain, Mme MULLET Monique, Mme BOHR Estelle, M. PELLET Didier, Mme SINDT Marylène, M. PETIT Richard, M. KIEFER Michel, Mme Aurélie AUBURTIN, M. PRINTZ Jean-Baptiste.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DIWO Laetitia.

Secretaire de seance : Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, le conseil choisit pour secrétaire de séance : Mme AUBURTIN Aurélie

Points à l'ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2 - Opération APEI Brioche de l'amitié édition 2026.
3 - Décision modificative Budget assainissement 2026 n°1.
4 - Création d'un emploi poste catégorie B.
5 - Renouvellement ligne de trésorerie Budget principal.
Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour initial. Aucun membre du conseil municipal ne s'y oppose.
6 - Autorisation de signer une convention d'autorisation de passage / constitution de servitude.
7- Décision modificative Budget principal 2026 n°1.

032- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 01 juillet 2026.

033 - APEI" OPERATION BRICOHE DE L'AMITIE» 2026 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Après l'appel à la solidarité de l'association APEI, pour l'opération« Brioche de !'Amitié» édition 2026, le Conseil Municipal décidé le versement de la subvention suivante au profit de l'association : l'A.P.E.I (brioche de !'Amitié): 300 €.

Commune de Montenach
1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

Cette dépense sera portée au budget principal 12300.
Voté à l'unanimité.
Ces dépenses seront portées au Budget Principal 12300.

034 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT 2026 N° 1

Le maire expose,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
VU l'instruction budgétaire et comptable ;
VU le budget 2026 de la commune :
VU les crédits disponibles en section de fonctionnement recettes ;
VU la délibération 0 19 /2026 du 1er avril 2026 concernant le vote du taux des dépenses imprévues fixé à 7 .5% des dépenses réelles sur chaque section ;
VU l'insuffisance de crédit constaté sur le chapitre 011, en section de fonctionnement et vu avec le Service de Gestion Comptable

Il convient d'effectuer les transferts suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT 1 : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°01

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	BP	MODIFICATIONS
011	6156	Maintenance	0,00€	2979,24€
66	66111	Intérêts	0,00€	3135,97€
				6115,21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	BP	MODIFICATIONS
70	70611	Redevance d'assainissement coll.	0,00€	6115,21€
				6115,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications.

035 - CREATION D'UN NOUVEL EMPLOI POSTE DE CATEGORIE B

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement concerné.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au

Commune de
Montenach
1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.
Compte tenu de la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et ainsi réformer le cadre statutaire applicable aux agents exerçant cette profession, afin d'améliorer leur carrière et leur rémunération, face aux exigences constantes que demande le poste, et afin de faciliter leur promotion interne ;
Vu la demande de promotion dérogatoire déposée par l'agent administratif occupant le poste d'agent administratif principal de 2ème classe, exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, il convient de réorganiser l'effectif du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi de catégorie B à temps complet pour occuper le poste de rédacteur territorial exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie, à compter de la parution des listes nominatives courant novembre 2026, à l'issue de la commission des membres du CDG57, le 13 octobre prochain.
Cet emploi sera ainsi pourvu par le fonctionnaire en poste de catégorie C de la filière administrative, du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code Général de la Fonction Publique :
VU le tableau des emplois ;
DECIDE :
- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voté à l'unanimité.

036 - LIGNE DE TRESORERIE 2027 A TAUX VARIABLE D'UNE DUREE D'UN AN - CREDIT AGRICOLE

Dans le cadre de la continuité des projets de réhabilitation face aux différents sinistres qui ont touché la commune depuis les inondations de mai 2024 , il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000.00 € arrivant à échéance le 24 novembre 2026, permettant de faire face à un besoin éventuel de disponibilité.

Le Crédit Agricole de Lorraine nous propose le renouvellement de ce service :

Selon les conditions de prêt suivantes :
- Montant : 250 000.00 €

Commune de
Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

- Type d'échéance: trimestrielle
- Index : Euribor 3 Mois journalier
- Valeur de l'index (à titre indicatif) : 2.64 % au 14/09/202
- Marge sur financement : 0.65 %
- Taux indicatif à la date du 14/09/2026: 3.29 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement/ frais de dossier: 250.00 €

Selon les conditions particulières de mise en place suivantes :
- Les taux sont garantis pendant 30 jours à compter de la réception de l'offre, sous réserve d'une réponse favorable de la part de la collectivité et signature des contrats dans ce délai.
Et selon les conditions de fonctionnement suivantes :
- Les utilisations sont à faire par courrier, fax ou email avant 9h00 du matin pour l'envoi des fonds à J+2 à la Trésorerie gérant le compte de la collectivité conformément aux recommandations du Trésor Public.
- Les remboursements sont initiés par la collectivité, à son gré, en liaison avec la Trésorerie et reconstituent ainsi ses droits de tirage.
- Décompte d'agios. dans la 1ère quinzaine suivant la fin de trimestre, la collectivité recevra une échelle d'intérêts pour chaque mois de trimestre écoulé, la facturation sera en débit d'office.
- Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt.
- Si l'index de référence est inférieur à 0, l'index sera réputé égal à O pour les besoins du calcul des intérêts.
- Pas de commission de non utilisation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette autorisation de crédit en compte ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

037 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE/ CONSTITUTION DE SERVITUDE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur une demande d'autorisation de passage concernant la parcelle cadastrée section OA n°0553, sise rue de la Chapelle KALTWEILER, appartenant à la Commune de Montenach.
Cette mesure vise à permettre aux propriétaires de la parcelle section OA n° 1035 d'accéder à leur propriété.
Une convention est annexée à la présente délibération et fixe les modalités exactes de ce passage.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les termes de la convention d'autorisation de passage à intervenir, telle qu'annexée à la présente délibération.
AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents et actes notariés nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Commune de
Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

038 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N° 1

Le maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
VU l'instruction budgétaire et comptable;
VU le budget 2026 de la commune ;
VU les crédits disponibles en section de fonctionnement recettes ;
VU la délibération O 19 /2026 du 1er avril 2026 concernant le vote du taux des dépenses imprévues fixé à 7.5% des dépenses réelles sur chaque section;
VU l'insuffisance de crédit constaté sur le chapitre 011, en section de fonctionnement et vu avec le Service de Gestion Comptable ;
Pour pallier aux dépenses imprévues liées au sinistre de l'incendie de l'église;
Il convient d'effectuer les transferts suivants :

BUDGET PRINCIPAL **12300 DÉCISIONS MODIFICATIVES**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DM N°1

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	BP	MODIFICATIONS
011	615221	Bâtiments publics	12 000,00€	130 000,00€
011	623	Pub, publication, relations publiques	17 000,00€	10 000,00€
011	60632	Fournitures de petits équipements	10 000,00€	10 000,00€
				150 000,00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	BP	MODIFICATIONS
75	75888	Autres produits de gestion courante	16 000,00€	150 000,00€
				150 000,00€

FIN DE SEANCE

La séance est levée à 20h50

Le Secrétaire de Séance
Mme AUBURTIN Aurélie

Signature du Maire
M.TINNES Jean-Paul

MAIRIE DE MONTENACH (MOSELLE)

Commune de Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Montenach, le lundi 28 septembre 2026 à l 9H00, sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : M. TINNES Jean-Paul, M. PIRUS Sylvain, Mme MULLET Monique, M. PELLET Didier, Mme SINDT Marylène, M. PETIT Richard, M. KIEFER Michel, Mme Aurélie AUBURTIN,

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DIWO Laetitia, Mme BOHR Estelle, M. PRINTZ Jean-Baptiste.

Secretaire de seance : Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, le conseil choisit pour secrétaire de séance : Mme AUBURTIN Aurélie

Points à l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2 - Demande de subvention

039- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2026.

040 - PROJET VOIRIE KALTWEILER - DEMANDE DE SUBVENTIONS DISPOSITIF AMISSUR

La commune de Montenach envisage sur son annexe Kaltweiler, la prolongation du trottoir Rue de la Chapelle afin de sécuriser la circulation des piétons et la réalisation des travaux de viabilisation de 2 parcelles.
Le projet prévoit la réalisation d'un trottoir Rue de la Chapelle sur environ 70 m en sortie de village de l'annexe de Kaltweiler.
Cet aménagement de sécurité au niveau de l'entrée/sortie du village se fera sur un accotement non aménagé. Des avaloirs seront mis en place au niveau de la place avec la pose de bordure en arrière trottoir et autour des points d'apports volontaires existants. Un raccordement sur le trottoir existant en amont se fera dans le cadre de l'aménagement. Une réserve incendie est présente et sera maintenue dans le cadre des travaux envisagés.

Commune de
Montenach

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03.82.83.70.14
mairie-montenach@orange.fr

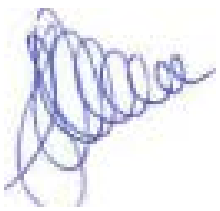
A ce jour, les déplacements piétons s'effectuent directement sur la chaussée ou sur des accotements peu adaptés, créant une situation de cohabitation dangereuse avec les véhicules circulant sur la rue de la Chapelle. Les travaux présentent un enjeu majeur de sécurité et d'accessibilité pour les habitants. Cette absence d'aménagement dédié expose particulièrement les usagers les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que les familles empruntant cet itinéraire pour leurs déplacements quotidiens ou pour accéder aux points d'apports volontaires situés dans le prolongement. Un aménagement de sécurité de type plateau surélevé a été réalisé il y a quelques années en entrée de l'annexe, mais la vitesse des véhicules reste trop importante sur cette voie.
La création d'un trottoir permettra de séparer physiquement les flux piétons du trafic automobile et d'assurer un cheminement sécurisé.
Le Financement prévisionnel (en€ HT) est le suivant :
- Etudes : 1500€,
- Montant des travaux 79 115,50 €,- Coût total du projet 80 615,50 €,
- -x d'aide unique 30%) 24 184,65 €,
- Autofinancement 56 430,85 €,

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :
• Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus.
• Autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus.
• Autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.
• Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

FIN DE SEANCE

La séance est levée à 19h25

Le Secrétaire de Séance
Mme AUBURTIN Aurélie



Signature du Maire
M.TINNES Jean-Paul



LES SAISONNIERS









LES SAISONNIERS / 1ERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE POUR CINQ JEUNES MONTENACHOIS

Vous les avez sûrement croisés dans les rues cet été, la commune de Montenach a recruté **5 jeunes Montenachois** âgés de 16 à 19 ans comme **saisonniers**.

3 pendant 15 jours en juillet et 2 en août.

Sous la responsabilité de **Jérôme Birck**, ouvrier communal, les jeunes ont participé à différents chantiers ayant porté sur **l'entretien et l'embellissement des espaces publics de la commune** : nettoyage, désherbage et peinture. C'est une opportunité pour eux de se confronter aux réalités du monde du travail, d'acquérir des compétences et de développer le sens de la responsabilité civique.

Merci à eux pour leur implication dans la vie du village et **merci à Jérôme Birck** pour sa présence et l'encadrement auprès des jeunes.

NOUVEAU PERSONNEL



NOUVEAU PERSONNEL COMMUNAL

Suite au départ de Sylvaine Claude, nous vous présentons notre nouvel agent communal : **Sandra Welsch** en charge de nettoyer l'école, la mairie et ses communs. Nous lui souhaitons la **bienvenue au sein de notre équipe.**

La commune de Montenach **remercie Sylvaine Claude** pour ses bons et loyaux services et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles orientations professionnelles.

RENTRÉE DES CLASSES



LA RENTREE DES CLASSES 2026 :

Les classes retentissent à nouveau des rires des enfants. Depuis le **1er septembre, 45 enfants du RPI ont repris le chemin de l'école des 7 Collines.**

23 élèves de CP et de CE1 sont accueillis par **Mme Bonnafoux** tandis que 22 enfants du CE2 et CM1 poursuivent leurs apprentissages aux côtés de **Mmes Lenninger et Velt.**

Pour information, l'inspection académique a procédé à une restructuration des effectifs et a fermé une classe.

Tous nos vœux de réussite aux écoliers et à l'équipe pédagogique pour cette nouvelle année scolaire.





TOUR DE MOSELLE

TOUR DE MOSELLE 20 SEPTEMBRE 2026

Montenach a eu le plaisir d'accueillir le **Tour de Moselle !**
Les coureurs sont arrivés de Kirsch-les-Sierck, ils ont traversé le centre du village, ont remonté la rue de la Klauss, avant de poursuivre en direction de Kischnaumen jusqu'à l'arrivée à Thionville.

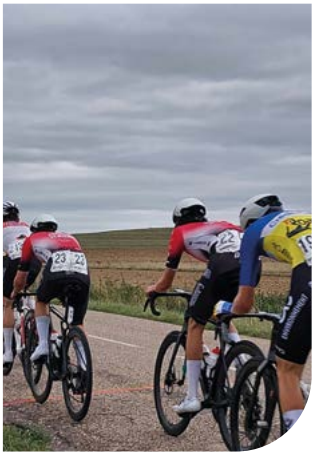
Une belle animation sportive dans notre commune, avec quelques encouragements au passage des cyclistes.

Merci à tous pour votre présence et votre bonne humeur.







ASSOCIATIONS

AMICALE

UNE BELLE JOURNÉE POUR REMERCIER LES BÉNÉVOLES

Fin juin, **l'Amicale de Montenach** a souhaité remercier chaleureusement ses bénévoles en organisant une journée à Verdun et ses alentours.

Au programme de cette journée :

• la visite de la fabrique de dragées Braquier

• après une pause déjeuner à Commercy, nous avons découvert le site des madeleines de la famille Zins où chacun a pu découvrir les secrets de fabrication et surtout participer à une dégustation de madeleines.

• la journée s'est terminée par le magnifique spectacle « Les flammes et la lumière ».













LA SOIRÉE DU 13 JUILLET

Le 13 juillet, l'Amicale a organisé une **soirée festive**, un rendez-vous apprécié bien au-delà de notre village. Les visiteurs ont pu déguster de savoureux cochons à la broche, profiter de l'animation musicale et apprécier les démonstrations de danse country.

Malheureusement, au vu des conditions climatiques et du risque d'incendie élevé, l'amicale a pris la décision d'annuler le feu d'artifice. Toutefois, à la nuit tombée, les visiteurs ont pu assister au magnifique spectacle **Rock and Fire** des Girls on Fire. L'amicale tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont oeuvré avant, pendant et après la fête.

Nous remercions également les habitants qui ont offert tartes et gâteaux. Ces gourmandises sont toujours autant appréciées.

Nous vous donnons rendez-vous le 13 juillet 2027 !

CONSEIL DE FABRIQUE

Paroisse de Montenach-Kaltweiler



MONTENACH-RUSTROFF

Repas de solidarité – Ensemble pour notre église
Dimanche 18 Octobre 2026 à 12h
A la salle des fêtes de Rustroff

Chères paroissiennes, chers paroissiens et habitants de Montenach-Kaltweiler,
Face à l'épreuve de l'incendie de notre église le 30 avril dernier, la solidarité inter-paroissiale s'organise. La commune de Rustroff nous met la salle gracieusement à disposition et le conseil de fabrique de Rustroff et son équipe de bénévoles s'occupent de la partie cuisine.
Venez partager un moment d'entraide, de partage et de convivialité pour soutenir la restauration de notre patrimoine.
L'intégralité des bénéfices sera versée au conseil de fabrique de Montenach pour la remise en état de l'église.



Menu

Sangria
Paella
Fromage de la ferme de Kirsch
Tarif 25€
Menu enfant (*moins de 12 ans*) au tarif de 15€

Sur place : vente de boissons, café, thés et gâteaux en supplément tout au long de l'après-midi.
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 09 Octobre 2026

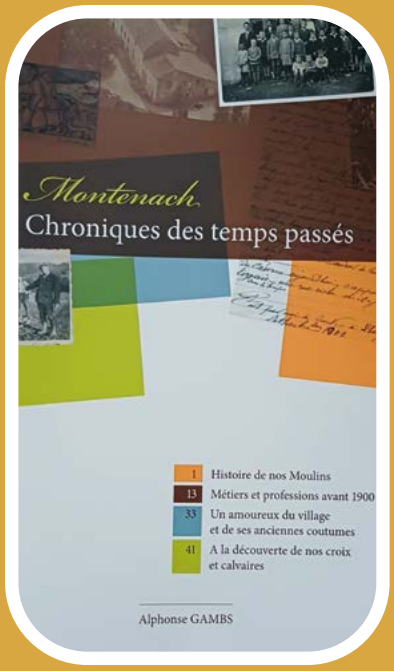
Les réservations sont à effectuer à l'aide du document ci-joint et à déposer **avant la date limite**, accompagné du règlement, soit par chèque bancaire à l'ordre du « Conseil de Fabrique de Montenach », soit en espèces.

Auprès de Christian Théobald (Tél : 06.61.14.33.86) au 27, chemin sous les vignes, Montenach.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre participation !

IDEE CADEAU

Monsieur Alphonse GAMBS, auteur local, nous offre 20 exemplaires de son livre "Montenach, Chronique des temps passés" (52 pages sur papier glacé). Cet ouvrage a été édité en 2012. De nombreuses photos et une mise en page de qualité réalisée par Michel BELVO vous en rendront la lecture agréable. Si vous vous intéressez à l'histoire de notre village, ce recueil est indispensable dans votre bibliothèque.



4 thèmes y sont abordés.
- L'histoire de nos moulins.
- Métiers et professions avant 1900.
- Un amoureux du village et ses anciennes coutumes.
- A la découverte de nos croix et calvaires.

Le conseil de fabrique vous le propose à la vente au prix de 15 €.

P.S: Alphonse GAMBS se fera un plaisir de vous dédicacer votre acquisition.

D'autres ouvrages sont toujours disponibles à la vente : Pèlerinage Saint Cyriaque, la chapelle de Kaltweiler, Un chemin de croix à préserver, ainsi que 2 ouvrages de Nicolas Theobald.







BARBECUE 5 JUILLET 2026

Le Club de chasse des 3 Frontières de Montenach a organisé, autour de son chalet rue des Ponts, le 5 juillet dernier, un barbecue solidaire pour soutenir les travaux de reconstruction de notre église.

Près de 250 personnes, dont des représentants de clubs voisins ont pris part à ce moment marqué par la convivialité. La présence des sonneurs de trompe de chasse du Bien Aller du Sous Bois de Yutz a ajouté un moment de partage authentique par leur prestation traditionnelle.
Les bénéfices de la journée versés à la Fabrique s'élèvent à 3849,35 €.
Au nom de toute notre communauté de paroissiens, le Conseil de Fabrique exprime aux membres du club, à leurs proches et amis bénévoles ses remerciements les plus sincères pour votre élan de générosité, votre soutien et votre contribution au maintien de notre patrimoine local !

CORBEAUX RÉ-CRÉATIFS

UNE BELLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

L'association **« les Corbeaux récréatifs »** a marqué le trimestre par une succession d'actions conviviales au service du village.

DESHERBAGE ET PLANTATIONS PRINTANIERES

Au cours du printemps, une dizaine de bénévoles ont mené une campagne de travaux d'embellissement : **désherbage et plantations qui ont transformé les espaces communs de la commune.** Ces actions ont été menées sous la houlette de **Monique Mullet**, adjointe au maire, et de **Jérôme Birck**, l'ouvrier communal.

REPAS DE FIN DE SAISON :

Le dimanche 28 juin, 39 adultes et 5 enfants se sont réunis à la Maison de la Nature pour le **repas de fin de saison**. Cette belle table a pu savourer les savoureux plats mitonnés par les deux cuistots Olivier et Richard du jour, complétées par les délicieuses tartes aux pommes et abricots proposées par un talentueux pâtissier. Un beau moment de convivialité bienvenu avant les vacances.

PREMIERE RENCONTRE AMICALE

Le samedi 5 septembre, l'association a lancé sa première **rencontre amicale de pétanque.** Après un démarrage discret, les équipes se sont constituées progressivement. Certains participants ont préféré la belote. Tous ont contribué en apportant boissons et victuailles permettant à chacun de se restaurer. L'obscurité a marqué la fin de cette soirée festive que l'association envisage de reconduire.

Les Corbeaux Récréatifs invitent tous les villageois à rejoindre l'association pour la saison qui débute. Une cotisation familiale de 10€ est demandée à toute personne désireuse de partager cette belle convivialité.

Avis à tous les bricoleurs : les samedis matins seront à nouveau consacrés au bricolage. Rdv au hangar communal de 9h00 à 11h00. (Calendrier à venir).

Les après-midi jeux reprendront à la Maison de la Nature. Le calendrier sera prochainement communiqué.













Les Corbeaux Ré-créatifs



UNE RENTRÉE DYNAMIQUE POUR NOTRE ASSOCIATION

Ces derniers mois, notre association a une nouvelle fois été au rendez-vous avec notre principale manifestation qui a permis de rassembler habitants, sportifs et amateurs de moments conviviaux.

Notre marche gourmande a rencontré un beau succès avec un peu plus de 150 marcheurs au départ. Les participants ont pu profiter d'un parcours placé sous le signe de la découverte et de la convivialité, avec une particularité qui nous tient à cœur : des produits exclusivement locaux tout au long de la journée.

Cette édition a également été marquée par une mobilisation exceptionnelle des bénévoles. Nous n'avions encore jamais été aussi nombreux à nous investir dans l'organisation de la marche gourmande. Cette forte participation a permis de faire de cette journée une belle réussite et témoigne du dynamisme et de la solidarité qui animent notre association. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie !

Une session « découverte du ciel » était également prévue en fin de soirée, afin de permettre aux participants de prolonger la soirée les yeux tournés vers les étoiles. Malheureusement, les nuages se sont invités au rendez-vous et ne nous ont pas permis de profiter pleinement de cette observation. Ce n'est que partie remise !

La journée s'est également poursuivie dans une ambiance festive avec le spectacle des «Girls on Fire», qui a apporté une belle touche de dynamisme et de bonne humeur à cette manifestation.





UNE NOUVELLE SAISON DE FOOTBALL

Sur le terrain, la saison de football a également repris. Notre équipe engagée en championnat évolue cette année encore en 4e division, avec des rencontres disputées le dimanche matin. L'équipe a retrouvé le chemin des terrains avec l'envie de partager de bons moments sportifs et de porter fièrement les couleurs du club.

Autre nouveauté depuis le début de l'année : la création d'une équipe « Loisir ». Celle-ci permet à de nouveaux joueurs de se retrouver régulièrement autour du football, dans un esprit avant tout convivial. L'équipe dispute environ un match tous les dix jours, face à d'autres équipes loisirs ou vétérans. Une belle initiative qui permet de faire vivre le football autrement et de réunir différentes générations autour d'une même passion.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : LES TRADITIONNELLES MOULES-FRITES

Après ces différents rendez-vous, nous vous donnons déjà rendez-vous pour notre prochaine manifestation : **le traditionnel repas moules-frites, qui se déroulera à la salle des fêtes de Kirschnaumen le 21 novembre.**

Les inscriptions seront ouvertes à partir de la mi-octobre. Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager, une nouvelle fois, un moment chaleureux et convivial autour d'un bon repas.

Merci à toutes les personnes qui participent à la vie de l'association, qu'il s'agisse des bénévoles, des joueurs, des familles ou de tous ceux qui répondent présents lors de nos manifestations. C'est grâce à cette mobilisation que ces rendez-vous peuvent continuer à faire vivre notre commune.

GIRLS ON FIRE

Cette année encore, nous avons eu le plaisir de faire vivre notre passion à travers notre nouveau spectacle « Rock and Fire ».
Pour cette nouvelle création, nous avons choisi de mettre le rock à l'honneur. Nous avons souhaité proposer un spectacle énergique et rythmé, en revisitant différents styles et univers du rock. Les musiques, allant de grands classiques à des morceaux plus modernes, accompagnent nos chorégraphies et nos manipulations de feu.
L'OBJECTIF : créer un spectacle dynamique, visuel et accessible à tous, dans lequel l'énergie de la musique se mêle à la puissance du feu.

Cette saison nous a également demandé quelques adaptations en raison des fortes chaleurs estivales. Afin de garantir la sécurité de nos représentations, nous avons notamment dû arroser les surfaces avant les spectacles. Nous avons également investi dans des bâches anti-feu permettant de déposer nos agrès au sol de manière sécurisée lors de leur utilisation.

Nous avons aussi profité de cette année pour enrichir notre matériel et apporter de nouvelles possibilités à nos chorégraphies. Un cerceau enflammé est venu compléter nos agrès, ainsi que de nouveaux éventails. Nous avons également créé une nouvelle tenue particulièrement originale : une robe d'artifice qui pourra se transformer en robe de feu sur de nouveaux spectacles. Ces nouveautés nous permettent de renouveler progressivement nos tableaux et de proposer chaque année de nouvelles surprises au public.







En 2026, nous avons déjà eu l'occasion de présenter «Rock and Fire » à quatre reprises :
- le 4 juillet à Hunting
- le 13 juillet à Montenach
- le 1er août à Launstroff
- le 15 août à Kirschnaumen

Nous poursuivrons cette saison avec deux dernières représentations prévues le 12 décembre à Rettel et le 20 décembre à Bouzonville.

Nous sommes toujours très heureuses de pouvoir partager notre passion pour la danse et le feu avec le public et de faire découvrir, à travers nos spectacles, un univers mêlant danse, musique et pyrotechnie.

ETAT CIVIL

ÉTAT CIVIL



Annaelle BELGHERBI et Max DUBOIS

PACS

Pacs du 17 août 2026 :
Annaelle BELGHERBI et Max DUBOIS

TOUTES NOS FELICITATIONS !

MARIAGES

Mariage du 27 juin 2026 :
Sylvia Waltraud ZIMMER et Jonathan Muller

Mariage du 22 août 2026 :
Blandine QUETELARD et Nasser ABDELGOUI

Mariage du 11 septembre :
Mégane BISSOT et Julien TRITZ
(Les mariés n'ont pas souhaité apparaître dans l'édition. Nous respectons leur souhait de préserver leur vie privée.)

TOUTES NOS FELICITATIONS AUX JEUNES EPOUX !



Sylvia Waltraud ZIMMER et
Jonathan MULLER
27 juin 2026



Blandine QUETELARD et
Nasser ABDELGOUI
22 août 2026

AGENDA

11 OCTOBRE

Journée d'automne à la Maison de la Nature
=> Soupe de champignons de l'association des 7 collines.

18 OCTOBRE

Paella organisée par le conseil de fabrique de Montenach à Rustroff

11 NOVEMBRE

Célébration de l'Armistice

21 NOVEMBRE

Soirée moules - frites à Kirschnaumen organisée par l'ESKM

1ER DÉCEMBRE

Atelier numérique Moselle Fibre - 9H30 à 11H30
=> Thème : découvrir les services publics numériques

5 DÉCEMBRE

Défilé de la Saint Nicolas



A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES DE CHIENS

La mairie rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics.
Nous vous remercions également de bien vouloir ramasser leurs déjections. Des sacs sont mis gratuitement à votre disposition à cet effet.
Merci à chacun de contribuer à la propreté et au bien-être de tous.

La Municipalité

MAIRIE DE MONTENACH

1 Place de la Mairie
57480 MONTENACH

Tél : 03 82 83 70 14
Mail : mairie-montenach@orange.fr

Le directeur de la publication : Jean-Paul Tinnes, Maire de Montenach

Chargée de communication : Estelle Bohr, adjointe au Maire

Crédits photos : Jean-Paul Tinnes, Estelle BOHR, Associations, Daniel Jeunet, Richard Petit, Didier Pellet, Nathalie Dupuis, Marylène Sindt, Céline Malinowski

IMPRIME PAR NOS PROPRES SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE